

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

Étaient présents : Mme Agnès CHAMPAULT Maire, M. Olivier PETILLON, M. Mathieu PONT adjoints au Maire, M. Matthieu BRZOZOWSKI, M. Olivier COTTEN, M. Jean-Luc DELAHAYE, M. Jean-Pierre DIRIDOLLOU, M. Jérôme EVRARD, M. Jérémy GRANDSIRE, Mme Florence VILAINE formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Procurations : Mme Chantal MONY à M. Olivier COTTEN

Secrétaire de séance : M. Mathieu PONT

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre est

2- Affectation du résultat anticipé commune 2025

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique et l'affectation des résultats.

Le compte financier unique 2025 n'a pu être établi en temps avant ce conseil du fait d'un problème informatique de l'application Hélios, logiciel utilisé par les comptables publics pour gérer les comptes des collectivités locales.

Cependant, la commune peut souhaiter reprendre les résultats avant l'adoption du compte financier unique. Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- Précise que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.
- Dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

RESULTATS ANTICIPES COMMUNE 2025 :

CP14 - MAIRIE D'EVE - Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	205 273,20	607 935,36	813 208,56
	Recettes réalisées (1)	B	59 571,62	391 525,92	451 097,54
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	203 830,36	476 070,51	679 900,87
	Dépenses réalisées (1)	E	80 365,76	323 792,70	404 158,46
	Restes à réaliser	F	5 550,00	0,00	5 550,00
Différences entre les titres et les mandats		G = B – E	-20 794,14	67 733,22	46 939,08
Résultats antérieurs reportés		H	-1 442,84	113 733,40	112 290,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		G + H	-22 236,98	181 466,62	159 229,64
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	-5 550,00	0,00	-5 550,00
Résultat cumulé		G + H + I	-27 786,98	181 466,62	153 679,64

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

BUDGET 2026 – affectation du résultat 2025

Imputation	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	-22 236,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 786,98
variable	Report restes à réaliser	-5 550,00
TOTAL		0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	153 679,64

3- Vote des taux d'imposition pour 2026

Mme la Maire indique que les taux ne pourront pas être votés lors de ce conseil, les informations nécessaires n'ayant pas été transmises. Pour l'élaboration du budget primitif, l'hypothèse retenue repose sur le maintien des taux actuels, sans augmentation.

4- Vote du budget primitif commune 2026

Madame le Maire demande à M. Pont, adjoint en charge des finances par délégation, de présenter le Budget primitif de la commune.

M. Pont présente le budget primitif 2026 en suréquilibre en section de fonctionnement (plus de recettes que de dépenses) du fait de la vente potentielle du bien légué à la commune par M. Mangez.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026	% Evolution
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	12 000,00	26 495,63	22 000,00	83%
73 - Impôts et taxes	242 580,00	264 813,68	241 080,00	-1%
74 - Dotations et participations	27 625,00	37 125,51	32 615,00	18%
75 - Autres recettes de gestion courante	269 900,00	7 256,09	274 800,00	2%
76 - Produits financiers	0,00	4,65	0,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	113 733,40	113 733,40	153 679,64	35%
Sous-total recettes réelles	665 838,40	449 428,96	724 174,64	9%
042 - Opérations d'ordre entre section	55 830,36	55 830,36	5 014,00	-91%
Total recettes de fonctionnement	721 668,76	505 259,32	729 188,64	1%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Budget	%
	2025	2025	2026	Evolution
011 - Charges à caractère général	98 646,00	75 933,32	98 500,00	0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	113 260,00	93 157,85	108 300,00	-4%
014 - Atténuations de produits	44 977,00	44 977,00	44 977,00	0%
65 - Autres charges de gestion courante	51 800,00	47 405,58	59 300,00	14%
66 - Charges financières	8 000,00	6 488,59	7 000,00	-13%
Sous-total dépenses réelles	316 683,00	267 962,34	318 077,00	0%
023 - virement à la section d'investissement	103 557,15		118 560,00	14%
042 - Opérations d'ordre entre section	55 830,36	55 830,36	5 014,00	-91%
Total dépenses de fonctionnement	476 070,51	323 792,70	441 651,00	-7%

Et en équilibre en investissement pour :

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	Budget	Réalisé	Budget	%
	2025	2025	2026	Evolution
10 - dotations, fonds divers et réserves	4 041,26	1 541,26	28 586,98	607%
13 - subventions d'investissement reçues	41 844,43	2 200,00	163 540,00	291%
001 -Excédent d'investissement reporté				
Sous-total recettes réelles	45 885,69	3 741,26	192 126,98	319%
021 - virement de la section de fonctionnement	103 557,15		118 560,00	14%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	55 830,36	55 830,36	5 014,00	-91%
total dépenses réelles hors opérations	205 273,20	59 571,62	315 700,98	54%

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	Budget	Réalisé	Budget	%
	2025	2025	2026	Evolution
10 - dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
16 - emprunts et dettes assimilés	19 000,00	18 856,57	19 500,00	3%
20 - immobilisations incorporelles				
21 - immobilisations corporelles	129 000,00	5 678,83	263 400,00	104%
001 - Déficit d'investissement reporté	1 442,84	1 442,84	22 236,98	1441%
Sous-total dépenses réelles	149 442,84	25 978,24	305 136,98	104%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	55 830,36	55 830,36	5 014,00	-91%
total dépenses réelles hors opérations	205 273,20	81 808,60	310 150,98	51%

Mme Le Maire indique qu'elle émettra une facture de prestation de service pour les heures de son salarié et l'utilisation de son matériel pour la commune. Un montant de 6500 € a été inscrit au budget primitif 2026.

M. Cotten exprime ses craintes quant au projet de gravillonnage route de Dammartin qui pourrait encourager les automobilistes à emprunter plus encore cet axe.

Les conseillers municipaux reviennent sur la nécessité d'installer des barrières chemin d'Othis.

M. Diridollou informe s'être renseigné sur des plots solaires rétractables avec un système de télécommande pour les ayants droits de ce chemin.

Avant de conclure M. Pont souhaite rappeler l'amélioration progressive de la situation financière de la commune depuis 2020.

En 2020, la commune avait inscrit plusieurs investissements majeurs – notamment la vidéoprotection et la remise en état des routes – mais le manque de trésorerie ne nous a malheureusement pas permis de les concrétiser.

Certains projets, comme la réfection de l'éclairage public, ont toutefois pu être réalisés grâce à des modalités financières adaptées, notamment l'absence d'avance sur les travaux.

Sur le début du mandat, chaque année, malgré une gestion rigoureuse et sans dépenses excessives, les recettes restaient inférieures à nos dépenses.

La réduction du budget de fonctionnement, conjuguée à l'augmentation du taux d'imposition en 2023, a permis d'inverser cette tendance et de rétablir progressivement l'équilibre.

Le don de Monsieur Mangez apporte aujourd'hui une bouffée d'oxygène au budget communal. Toutefois, il faut rester prudents : la situation demeure fragile. La baisse continue des dotations et subventions de l'État et du Département laisse craindre un avenir plus contraint si de nouvelles recettes ne viennent pas renforcer durablement nos finances.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2026 de la commune.

5- Affectation du résultat anticipé assainissement 2025

Pour les mêmes raisons que celles exposées pour l'affectation des résultats de la commune,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- Précise que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.
- Dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

RESULTATS ANTICIPES ASSAINISSEMENT 2025 :

EAU ASSAINISSEMENT EVE - ASSAINISSEMENT EVE - - 2025					
I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	93 414,98	20 000,00	113 414,98
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	37 949,91	37 949,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	103 087,31	104 414,98	207 502,29
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	37 949,91	37 949,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	9 672,33	84 414,98	94 087,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	9 672,33	122 364,89	132 037,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	9 672,33	122 364,89	132 037,22

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

BUDGET 2026 – affectation du résultat 2025

Imputation	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	9 672,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
variable	Report restes à réaliser	0,00
TOTAL		9 672,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	122 364,89

6- Vote du budget primitif assainissement 2026

Madame le Maire demande à M. Pont, adjoint en charge des finances par délégation, de présenter le Budget primitif assainissement.

M. Pont présente le budget primitif 2026 en équilibre en section de fonctionnement et d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026	% Evolution
70 - Vente de produits finis, prestations de services	20 000,00	37 949,91	20 000,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	84 414,98	84 414,98	122 364,89	45%
Sous-total recettes réelles	104 414,98	122 364,89	142 364,89	
042- Op d'ordre de transfert entre sections			1 472,00	
Total recettes de fonctionnement	104 414,98	122 364,89	143 836,89	38%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026	% Evolution
011 - Charges à caractère général	6 000,00		6 000,00	0%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00	0%
Sous-total dépenses réelles	11 000,00		11 000,00	0%
023 - virement à la section d'investissement	93 414,98		130 249,89	39%
042- Op d'ordre de transfert entre sections			2 587,00	
Total dépenses de fonctionnement	104 414,98		143 836,89	38%

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026	% Evolution
001 -Excédent d'investissement reporté	9 672,33	9 672,33	9 672,33	0%
Sous-total recettes réelles	9 672,33		9 672,33	0%
021 - virement de la section de fonctionnement	93 414,98		130 249,89	39%
042- Op d'ordre de transfert entre sections			2 587,00	
Total recettes d'investissements	103 087,31		142 509,22	38%

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026	% Evolution
21 - immobilisations corporelles	103 087,31		133 537,22	30%
23 - immobilisations en cours			7 500,00	
Sous-total dépenses réelles	103 087,31		141 037,22	37%
042- Op d'ordre de transfert entre sections			1 472,00	
Total dépenses d'investissements	103 087,31		142 509,22	38%

Mme Le Maire rappelle que la DSP assainissement se termine en décembre 2026.

Dans le cadre de la nouvelle DSP il faudra prévoir le remplacement du poste de relevage.

Mme Le Maire fait part de ses inquiétudes quant à ce sujet dont la mission d'assistance à la remise en concurrence a été confié à INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO) qui n'avance pas selon le rétro planning élaboré par M. Plottu. Elle indique qu'elle a rencontré Mme Syoen, Directrice Générale INGE'OISE et M. Eric Philippe, prestataire d'INGE'OISE qui assistera la commune dans le renouvellement de la DSP.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2026 assainissement.

7- Mise en place du RIFSEEP

Comme cela a déjà été rappelé lors de précédents conseils municipaux, le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) constitue aujourd'hui le cadre de référence pour les primes versées aux agents de la fonction publique territoriale. Il vise notamment à harmoniser et moderniser les régimes indemnitaires en tenant compte des responsabilités exercées et de l'investissement professionnel.

Dans notre commune, ce dispositif avait été mis en place, mais il ne concernait pas encore les agents techniques de catégorie C, qui continuaient de relever de l'ancien régime indemnitaire appelé IAT (Indemnité

d'Administration et de Technicité). Or, la réglementation prévoit que le RIFSEEP a vocation à remplacer progressivement ces anciens dispositifs, dont l'IAT.

Afin de régulariser cette situation et d'assurer une équité de traitement entre les agents, une proposition d'intégration des agents techniques de catégorie C dans le RIFSEEP a été élaborée. Ce projet a été présenté au **Comité Social Territorial (CST)** du centre de gestion, instance consultative compétente en matière d'organisation et de conditions de travail.

Le CST a examiné cette proposition et a rendu un avis favorable le 8 janvier 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

8- Remboursement des frais engagés par les élus

Ce point a déjà été évoqué lors du dernier conseil, mais il manquait des factures et la délibération n'a pas été prise.

- **CHAMPAULT Agnès**
 - Nature de la dépense : achat kit prépayé pour téléphone mobile
 - Dates : 22/10/2025
 - Montant TTC : 9,90 €

 - Nature de la dépense : Mise en ligne annonce LeBoncoin pour vente bien immobilier
 - Dates : 06/11/2025
 - Montant TTC : 131,88 €

 - Nature de la dépense : Décorations pour le Noël des enfants de la commune
 - Dates : 09/12/2025
 - Montant TTC : 47,45 €

 - Nature de la dépense : Décorations pour le Noël des enfants de la commune
 - Dates : 09/12/2025
 - Montant TTC : 89,97 €

- **PONT Mathieu**
 - Nature de la dépense : re-production de clés
 - Dates : 16/09/2025 et 19/09/2025
 - Montant TTC : 36 €

 - Nature de la dépense : Lampion pour Noël des enfants de la commune
 - Dates : 16/09/2025 et 11/12/2025
 - Montant TTC : 15,99 €

- **DELAHAYE Jean-Luc**
 - Nature de la dépense : Onduleur
 - Dates : 10/12/2025
 - Montant TTC : 34,99 €

9- Questions diverses

- Remplacement système de chauffage logement
Le système de chauffage actuel n'est plus aux normes et doit être remplacé.

- Accueil périscolaire du mercredi

Les visites des accueils de Montagny Sainte Félicité et Lagny le Sec envisagées lors du dernier conseil municipal n'ont pu avoir lieu. Elles sont à planifier car il est important de mettre en place une offre d'accueil pour les familles d'Eve.

- Remplacement du compteur électrique du logement

Un devis a été signé avec la société Electricité de L'Automne pour la mise en conformité du tableau électrique.

- Eve propre 8 mars

L'opération annuelle Hauts de France propre aura lieu le dimanche 8 mars à EVE.

- Plainte déposée pour déchets sauvages

Mme Le Maire informe le conseil qu'une plainte a été déposée suite au dernier dépôt sauvage de déchets signalé par un habitant de la commune dans la mesure où certains éléments dans ce dépôt permettait d'identifier des personnes. Il est demandé s'il pourrait être envisagée la pose de caméras de chasse. Ces dernières devraient être déclarées et le risque de se les faire voler est élevé. Dans le dernier projet de vidéo-surveillance, des caméras ont été ajoutées pour surveiller les endroits de dépôts sauvages.

- Brocante

Mme Le Maire informe le conseil que la brocante aura lieu le 24 mai.

- Permanences du bureau de vote le 15 mars 2026

	ASSESEUR	PRÉSIDENT	ASSESEUR
8h à 10h30	Evelyne TELLIER	Jean-Luc DELAHAYE	Olivier COTTEN
10h30 à 13h00	Jean-Pierre DIRIDOLLOU	Agnès CHAMPAULT	Matthieu BRZOWSKI
13h00 à 15h30	Charlène PATRA	Olivier PETILLON	Olivier FAVRE
15h30 à 18h00	Céline REDON	Mathieu PONT	Jérôme EVRARD

- Sinistre portail cimetière

Mme Le Maire informe que le portail du cimetière a été endommagé par une société de pompes funèbres lors de l'épisode neigeux. Elle a rencontré l'expert d'assurance qui a accepté le devis présenté par la commune pour la remise en état du portail. Il faut en profiter pour créer une ouverture plus grande (3,5 m) avec un portail de type industriel de la couleur actuelle. M. Pétilion propose d'installer également un portillon dans la mesure où un plus grand portail sera plus lourd à manœuvrer ou un portail 2/3 1/3.

- Radar route de Ver Sur Launette

Mme Le Maire revient sur le refus de la préfecture d'installer un radar sur la route de Ver Sur Launette et invite la future équipe municipale à continuer à travailler sur ce sujet.

- Cimetière

Mme Le Maire évoque le fait de ne pas avoir eu le temps au cours de son mandat de créer comme elle le souhaitait un groupe de bénévoles chargé de l'entretien du cimetière, ceci dans l'esprit du respect à ceux qui ont vécu par le passé dans notre village.

- Fleurissement du village

Mme le Maire constate que les parterres de fleurs sont en désolation. Elle souhaite rendre hommage aux habitants qui ont participé à leurs créations notamment Mme Cathy Bazin, M. André Hulliger qui a bûché l'emplacement des futurs parterres, sa femme Claire, Mme Jacqueline Chartier et ses filles Nathalie et Sabine, Mme Catherine Champault et toutes les autres personnes qui y ont contribué. Elle pense qu'il est souhaitable de faire participer les villageois dans ce type de projet afin que les choses soient à la fois respectées et source de liens entre les habitants d'Eve.

- Eau potable

Mme le Maire informe que la reprise par la SAUR du réseau eau potable s'est bien déroulée. Elle a rencontré M. Coconi responsable de la SAUR avec le technicien qui s'occupera d'Eve et M. Plottu les responsable Eau Potable Assainissement de la CCPV. Des travaux seront nécessaires afin de remettre de la pression pour la rue du clos Notre Dame et la route de Dammartin. Cela pourrait être possible avec la suppression du château d'eau.

- Eglise

Mme le Maire rappelle que, lors des derniers travaux réalisés sur l'église, il est apparu que la base supportant la flèche du bâtiment était fragilisée. Un état des lieux devra être réalisé en lien avec les services de la DRAC.

Elle indique également qu'il s'agit de son dernier mandat. Elle souligne que cette période a parfois été difficile pour chacun, mais que l'équipe municipale s'est efforcée de faire de son mieux pour avancer ensemble. Elle tient à remercier l'ensemble de l'équipe pour le travail accompli, rappelant que toutes les actions menées visent avant tout l'humain, même si certaines ne sont pas toujours visibles.

La séance est levée à 21h00.

Secrétaire

PONT MATHIEU

